Revue de l'histoire des religions

Revue de l'histoire des religions

4 | 2010
Qu'est-ce qu'un « paysage religieux » ?

Lieux de culte dans l'Est de la Gaule : la place des sanctuaires dans la cité

Places of Worship in Eastern Gaul: The Place of Sanctuaries in the City

Michel Kasprzyk, Patrice Méniel, Philippe Barral et Alain Daubigney

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/rhr/7680
DOI : 10.4000/rhr.7680
ISSN : 2105-2573

Éditeur
Armand Colin

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 2010
Pagination : 639-662
ISBN : 978-2200-92658-8
ISSN : 0035-1423

Référence électronique
Michel Kasprzyk, Patrice Méniel, Philippe Barral et Alain Daubigney, « Lieux de culte dans l'Est de la Gaule : la place des sanctuaires dans la cité », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], 4 | 2010, mis en ligne le 01 décembre 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/rhr/7680 ; DOI : 10.4000/rhr.7680

Tous droits réservés

MICHEL KASPRZYK, PATRICE MÉNIEL
UMR 5594 (ARTeHIS : Archéologie, Terre, Histoire, Société), Dijon

PHILIPPE BARRAL, ALAIN DAUBIGNEY
UMR 6249 (Chrono-environnement), Besançon

Lieux de culte dans l'Est de la Gaule : la place des sanctuaires dans la cité

L'inventaire des lieux de culte de la Bourgogne antique « Incubo » porte sur les territoires des Lingons et des Éduens. Cet inventaire comprend déjà une centaine de fiches rédigées en vue de la publication. Trois sites sont présentés ici : un chef-lieu de cité, Autun (Saône-et-Loire) et deux agglomérations secondaires, celle de Vertault (Côte-d'Or) et celle de Pierre-de-Bresse (Saône-et-Loire). Ces cas sont représentatifs à la fois des divers types de lieux de culte rencontrés dans la région étudiée, mais aussi des états documentaires très divers sur lesquels repose notre inventaire. Notre propos est simplement d'illustrer le potentiel du corpus bourguignon et d'évoquer quelques problématiques soulevées par les exemples présentés.

Places of Worship in Eastern Gaul : The Place of Sanctuaries in the City

"Incubo", an inventory of places of worship in ancient Burgundy, deals with the territories of Lingons and Éduens. This inventory already includes approximately one hundred completed index cards intended for publication. Three sites are presented here: an administrative city center, Autun (Saône-et-Loire), and two secondary cities, Vertault (Côte-d'Or) and Pierre-de-Bresse (Saône-et-Loire). These cases are representative of the different types of places of worship found in the region under investigation, but also of the various documentary states on which our inventory is based. Our object is to illustrate the potential of the Burgundian corpus and to evoke some problems raised by the examples presented here.

Revue de l'histoire des religions, 227 – 4/2010, p. 639 à 662

Introduction

L'inventaire des lieux de culte de la Bourgogne antique « Incubo » est une entreprise collective qui s'inscrit dans la lignée de l'inventaire des lieux de culte de l'Italie antique, mais dans un cadre géographique beaucoup plus restreint, puisqu'on envisage les territoires des Lingons et des Éduens pour une période d'un millénaire, de 500 avant à 500 après J.-C.

Cet inventaire est en cours d'élaboration. Une centaine de fiches ont d'ores et déjà été rédigées en vue de la publication. Réaliser une synthèse sur ce travail en cours serait prématuré et nous avons décidé de contribuer à ces journées par le biais d'une approche thématique déclinée en trois cas de figures : un chef-lieu de cité, Autun (Saône-et-Loire), et deux agglomérations secondaires, celle de Vertault (Côte-d'Or) et de Pierre-de-Bresse (Saône-et-Loire) (fig. 1). Ces exemples sont représentatifs des divers types de lieux de culte rencontrés dans nos régions, mais aussi des états documentaires très divers sur lesquels repose notre inventaire. En effet, ces sites nous sont connus à la fois par des mentions de découvertes anciennes, des données de prospections ou de fouilles, anciennes et récentes.

Il est évident que cette contribution, qui ne repose que sur trois exemples, ne peut rendre compte de l'ensemble des données réunies à ce jour. Elle permet simplement d'illustrer le potentiel du corpus en cours d'élaboration et d'évoquer quelques problématiques qui dépassent largement le cadre de notre région.

Les sanctuaires d'Autun (Saône-et-Loire)

Augustodunum/Autun, chef-lieu de la *ciuitas Iulia Polia Florentia Aeduorum*, est une ville de création augustéenne qui supplante l'*oppidum* celtique de *Bibracte.* Autun est généralement considérée comme un important foyer de diffusion de la culture gréco-romaine en Gaule de l'est (en témoigne notamment la présence de célèbres Écoles, mentionnées par Tacite, *Ann.*, XI, 23-25 et décrites à l'extrême fin du III^e^ s. par le rhéteur Eumène). En matière religieuse, on notera que

le premier *sacerdos* de l'autel provincial des Gaules est un Éduen (Tite-Live, *Periochae*, 139). Le dossier autunois comprend des données archéologiques, épigraphiques et littéraires.

Les sources littéraires : le Capitole et le sanctuaire d'Apollon

Deux sanctuaires autunois sont décrits dans un discours que prononça le rhéteur Eumène, directeur des Écoles d'Autun, devant le gouverneur de Gaule lyonnaise en 298 (*Pan. Lat.*, V)[1]. Ce texte a une importance certaine dans la mesure où il s'agit d'une des seules descriptions de sanctuaires urbains gallo-romains effectuée par un contemporain, de surcroît avec une terminologie précise.

Dans un premier passage, Eumène décrit les Écoles d'Autun situées entre les « yeux de la cité », entre le *templum* d'Apollon et le *Capitolium* (« inter […] oculos ciuitatis, inter Apollinis templum atque Capitolium » : *Pan. Lat.*, V, IX, 3). Selon l'orateur, les deux *fana* sont les plus beaux de la ville :

> « *Quo magis est etiam sacrosancta sedes utriusque lateris ueneranda confinio utriusque numinis instauranda respectu, ne fana longe omnium in hac urbe pulcherrima labes media deformet, praesertim cum mihi uideatur ipse ille qui Maeniana haec primus exstruxit idcirco ea illic potissimum conlocasse, ut ueluti cognato uicinorum sibi numinum tenerentur amplexu, cum augustissima tecta litteris dedicata inde Athenarum conditrix Minerua conspiceret, hinc Apollo medius Camenarum*[2]. »

Une allusion au *Capitolium* est encore présente en V, X, 2 : « [Dans les écoles, les étudiants apprennent] à célébrer les exploits de nos illustres princes […] en un lieu où Jupiter, maître des dieux, Minerve sa compagne et Junon favorable, pourront entendre, en quelque sorte devant leurs autels (*ante aras*), chanter les louanges des Joviens et des Herculiens. »

La localisation de ces deux sanctuaires est incertaine. Il est probable que le Capitole est un des principaux temples, voire le plus important, du *forum* d'Autun, qu'il convient de situer au centre de la ville antique. Le *templum* Apollinis est plus difficile à localiser. Du XVII^e^ au XIX^e^ siècle, les érudits le localisent dans l'îlot XIII 8

1. Édouard Galletier, éd. et trad., *Panégyriques latins.* Paris, Belles-Lettres, 1949-1952.
2. *Pan. Lat.*, V, IX, 4.

d'Autun[3], où se trouvent les vestiges d'une construction monumentale matérialisée par un pan de mur courbe. Cette théorie est basée sur une interprétation hardie du discours d'Eumène (*Oratio pro instaurandis scholis*) où l'auteur compare le Capitole et le temple d'Apollon aux yeux de la cité. Par une analogie formelle, les érudits ont compris que cette métaphore s'appliquait à un édifice circulaire situé à proximité des Hospices d'Autun (voir *infra* et fig. 2A, n° 2) et au pan de mur courbe de l'îlot XIII 8, dès lors attribué à un édifice cultuel. Alain Rebourg a réfuté à juste titre cette interprétation[4] car rien n'indique que les métaphores employées par Eumène correspondent à la forme des édifices. Même en acceptant ce postulat, on serait dans l'impossibilité de déterminer auquel des deux édifices d'apparence circulaire correspondent respectivement le Capitole et le temple d'Apollon. Sur la base de ces observations, il paraît donc raisonnable de rechercher le temple d'Apollon dans un autre îlot de la ville antique.

L'épigraphie : des sanctuaires de Jupiter, Apollon, Anvallos, Bibracte ?

Le dossier épigraphique autunois est des plus lacunaires, sans doute parce que le substrat gréseux et granitique d'Autun a entraîné le chauffournage de la plupart des inscriptions sur marbre et calcaire à la fin de l'Antiquité et au Moyen Âge[5]. Les quelques inscriptions conservées montrent néanmoins un paysage religieux nettement plus « gallo-romain » que ne le suggère le discours d'Eumène.

3. La numérotation des îlots est celle employée par Yannick Labaune, Michel Kasprzyk, « Les rues d'Augustodunum (Autun, S.-et-L.) du Ier au IVe siècle : un bilan », in : Pascale Ballet, Nadine Dieudonné-Glad, Catherine Saliou (dir.), *La rue dans l'Antiquité. Définition, aménagement, devenir. Actes du colloque de Poitiers (7-9 septembre 2006)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 259-273.

4. Alain Rebourg, « L'urbanisme d'*Augustodunum* (Autun, Saône-et-Loire) », *Gallia* 55/1998, p. 194-196.

5. Plusieurs exemples recensés dans Michel Kasprzyk, *Les Cités des Éduens et de Chalon durant l'Antiquité tardive (v. 260-530 env.) : contribution à l'étude de l'Antiquité tardive en Gaule centrale*. Thèse de Doctorat sous la direction de M. Gilles Sauron, Dijon, Université de Bourgogne, 2005 (4 vol.).

Un sanctuaire de Bibracte ?

En 1679, dans l'îlot XIV 11 (fig. 2A, n° 3), « on trouva dans un puits […] un chaudron plein de médailles dont les moins anciennes étaient de Valentinien, avec quelques autres monuments d'antiquités. La pièce la plus curieuse était une plaque de cuivre rouge à deux oreilles […] sur laquelle on lisait DEAE BIBRACTI / P CAPRIL PACATVS / IIIIIIVIR AVGVSTALIS / VSLM [CIL XIII, 2652]. Près de là, on trouva deux marbres [CIL XIII, 2651 et 2653] sur lesquels était cette même inscription, *Deae Bibracti*, avec les jambes d'une figure de femme ».

Dès le XVIII^e^ siècle, certains auteurs ont paru douter de l'authenticité de la découverte. En 1987, C. Rolley a montré que la plaque en cuivre était un faux du XVII^e^ siècle[6]. Cependant, M. Lejeune soutient que les inscriptions sur pierre étaient authentiques et sans doute la source d'inspiration de la plaque en bronze[7]. La valeur scientifique de ces témoignages pourrait être renforcée par une découverte effectuée à la même époque (1688) dans l'îlot voisin XIV, 12. On trouva alors en creusant le bassin circulaire de l'actuel Lycée Militaire : « un bâtiment romain de quatre-vingts pieds [environ 27 m] en carré, dont les murs avaient quinze pieds d'épaisseur [environ 5 m] ; le pavé était de marbre incrusté et les fragments extérieurs revêtus de pâtureaux ». Les structures décrites pourraient nettement s'apparenter à un temple de plan gallo-romain, comparable en dimension à un édifice comme le temple périurbain de la Genetoye à Autun, plus connu sous le nom de *Temple de Janus*.

Un sanctuaire d'Anvallos

La présence d'un sanctuaire du dieu Anvallos est attestée à Autun par trois découvertes épigraphiques effectuées dans les îlots V, 7 et VIII-IX, 6. Cette divinité n'est connue qu'à Autun. La dédicace gallo-latine *CIL* XIII, 2733=*RIG* L-10, trouvée dans l'îlot VIII-IX, 6 (fig. 2A, n° 4), indique que Contextos a offert et/ou construit un *canecosedlon* à Anvallos. Les inscriptions *CIL* XIII, 11225 et

6. Claude Rolley, « Plaque inscrite », in Matthieu Pinette (dir.), *Autun-Augustodunum, capitale des Éduens. Catalogue de l'exposition* [n° 94], Autun, Musée Rolin, 1987, p. 50.

7. Michel Lejeune, « Les premiers pas de la déesse Bibracte », *Journal des Savants* 1-2/1990, p. 69-96.

11226, trouvées en 1900 dans l'îlot V, 7 (fig. 2A, n° 5 et fig. 2B), sont des *ex-voto* à l'Empereur et au dieu Anvallos, effectués par des magistrats portant le titre de *Gutuater*[8]. A. Rebourg (1998) a proposé de situer son sanctuaire dans l'îlot V, 8 où des fouilles ont été pratiquées en 1900[9]. Cette hypothèse, qui a été reprise dans des ouvrages récents, ne peut être acceptée. Aucune des dédicaces à Anvallos, trouvées à Autun, ne vient de cet îlot (elles proviennent des îlots VIII-IX, 6 et V, 7) et on ne peut suivre l'interprétation du plan de la fouille de 1900 que propose A. Rebourg. Aucune structure archéologique ne correspond à un sanctuaire dans ce secteur, encore moins celles qui ont été publiées en 1900 par J.-G. Bulliot (fig. 2B), en dépit de l'interprétation d'A. Rebourg : « il est remarquable de voir son sanctuaire [= Anvallos] établi en pleine ville, et de plus avec une orientation qui rompt radicalement avec le quadrillage de la ville, ce que l'on ne retrouve nulle part sur les 200 ha occupés »[10]. Ces bâtiments à l'orientation remarquable sont tout simplement ceux du projet de gare de Tramway d'Autun[11], reportés sur le plan de la publication de Bulliot. Les substructions romaines de l'îlot, tracées en pointillés sur le plan de 1900 – juste en dessous de la mention *substructions romaines* –, sont bien orientées selon la trame urbaine du Haut-Empire. Notons en outre que la découverte de la dédicace gallo-latine dans l'îlot VIII-IX, 6, près de 200 m plus au sud, pourrait tout autant être un indice de la localisation du sanctuaire dans ce secteur.

Autres inscriptions isolées

Deux inscriptions au contexte de découverte imprécis complètent le paysage religieux d'*Augustodunum*. Les inscriptions *CIL* XIII, 2654 et 2655 ont été lues sous l'Ancien Régime sur un chapiteau portant d'un côté l'inscription *IOM* et de l'autre *IOVI AVGVSTO MAGNO*. L'inscription *CIL* XIII, 11227, trouvée dans un îlot d'habi-

8. Yann Le Bohec, « *Gutuater* : nom propre ou nom commun ? », *Gallia* 58/2001, p. 363-367.

9. Jacques-Gabriel Bulliot, « Notice sur deux inscriptions romaines récemment trouvées à Autun », *Mémoires de la Société Éduenne* XXVIII/1900, p. 349-368, 4 pl. h.t

10. A. Rebourg, « L'urbanisme d'*Augustodunum* (Autun, Saône-et-Loire) », art. cité, p. 193-194 et fig. 42, p. 194.

11. Ces bâtiments existent toujours et sont parfaitement reconnaissables sur le cadastre actuel.

tation (fig. 2A, n° 6) sans doute hors de son contexte d'origine, est un *ex-voto* à la déesse Tutelle gravé sur un socle ou un autel. La dédicace grecque *IGF*, 154 trouvée au « pied des murs de l'Hospice » d'Autun (fig. 2A, n° 2) en 1810, contraste fortement avec les témoignages épigraphiques précédents. D'après la traduction de J.-C. Decourt, le texte, écrit sur un bloc de marbre blanc, indique : « Au médecin, lumière des morts, Apollon, Euty(chès) a consacré en reconnaissance la statue de la reine d'Éphèse, la Crétoise porte lumière ». Cette inscription isolée confirme l'usage de la langue grecque à Autun. Elle est probablement à mettre en relation avec le sanctuaire d'Apollon mentionné par Eumène (voir *infra*).

Les données de l'archéologie

Un temple monumental de plan centré dans l'îlot XI-XII, 8

L'îlot XI-XII, 8, situé à l'ouest du *cardo maximus*, à l'emplacement des Hospices Modernes d'Autun, abrite une construction antique de plan circulaire (fig. 2A, n° 2 et fig. 2C) que les auteurs du XIX^e^ siècle ont interprétée comme étant le Capitole décrit par Eumène (voir *supra*). Cet édifice, qui n'a pas fait l'objet d'observations depuis le XIX^e^ siècle[12], se compose d'une construction circulaire d'environ 20 m de diamètre possédant des murs d'environ 3,50 m d'épaisseur, entourée d'une deuxième construction d'au moins 40 m de diamètre aux murs de plus de 5 m d'épaisseur. L'ensemble formé par ces deux murs concentriques aurait été muni d'un escalier d'après les descriptions du XVII^e^ siècle. Le plan de cette construction et les commentaires des observateurs des XVII^e^ et XIX^e^ siècles sur l'antiquité de la structure ne laissent guère de doute sur son interprétation : il semble s'agir d'un édifice cultuel similaire à la Tour de Vésone de Périgueux ou aux temples de plan centré récemment mis au jour à Cahors et à Tours, dont les dimensions sont à peu près similaires[13].

12. On dispose néanmoins de descriptions des XVII^e^-XIX^e^ siècles et d'un plan schématique du XIX^e^ siècle : M. Kasprzyk, *Les Cités des Éduens et de Chalon durant l'Antiquité tardive*…, *op. cit.*, pl. 198, n° 2.

13. Voir Jean Lauffray, avec la collaboration d'Ernest Will, *La Tour de Vésone à Périgueux*, 49^e^ suppl. à *Gallia*, Paris, 1989 ; Anne-Marie Jouquand, Patrick Neury, Émilie Trébuchet, Alain Wittmann, « Nouvelles données sur le temple de Tours : fouilles du Centre Dramatique Régional (ancien cinéma Olympia – rue de Lucé) », *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine* XLVIII/2002, p. 27-34 ;

Au nord et à l'est, l'aire aurait été bordée de portiques, et peut-être de cryptoportiques, dont les fondations ont été observées en plusieurs lieux[14]. Les éléments lapidaires, retrouvés dans les niveaux d'abandon et de récupération tardifs de l'îlot, indiquent une construction très soignée : nombreux placages en marbre et autres roches décoratives, chapiteaux en marbre de grandes dimensions (sans doute supérieurs en taille à ceux de la Maison Carrée à Nîmes), reposant sur des colonnes cannelées en marbre, une ou des frises en marbre représentant des rinceaux d'acanthe et des branches de laurier, éléments de frise figurés. Notons surtout que parmi les découvertes effectuées anciennement dans l'îlot, apparaît l'inscription à Apollon et Artémis en langue grecque décrite plus haut et un fragment de frise en marbre représentant un cygne, animal fréquemment associé à Apollon[15].

Au vu de ces indices, ces vestiges pourraient correspondre au fameux *templum Apollinis*, le plus beau de la ville avec le Capitole selon Eumène[16]. Des éléments supplémentaires seraient nécessaires pour trancher avec certitude. Cependant, il semble que cet îlot n'abrite pas le *forum* d'*Augustodunum* comme l'a cru A. Rebourg[17], mais plutôt un temple circulaire, que les découvertes lapidaires conduiraient à attribuer à Apollon.

Le sanctuaire de la Genetoye

Le site de la Genetoye, situé *extra-muros* au nord de la ville antique, est connu depuis le Moyen Âge en raison de la présence de deux murs de la *cella* d'un temple à plan centré de type gallo-romain, improprement appelé *Temple de Janus*. Cette attribution, fondée sur l'exégèse moderne et la toponymie (Genetoye = Janus), ne repose sur rien. Le temple a fait l'objet de nombreuses interventions archéologiques depuis la Renaissance, mais les seules ayant donné lieu à un compte rendu détaillé sont celles de J.-G. Bulliot

---

Didier Rigal, « Le temple gallo-romain de Cahors », *Aquitania* 20/2004, p. 85-94. Sur les temples circulaires de la Gaule, voir les communications de la Journée d'études (Bordeaux, 23 novembre 2003) réunies in : *Temples ronds monumentaux de la Gaule romaine*, [numéro thématique] *Aquitania* 20/2004, p. 7-124.

14. M. Kasprzyk, *Les Cités des Éduens et de Chalon durant l'Antiquité tardive*…, *op. cit.*, site [XI-XII 8, n° 4, 5 et 7] et pl. 197-199, 204 et 206-207.

15. *Ibid.*, pl. 210, n° 6.

16. Voir *supra*.

17. A. Rebourg, « L'urbanisme d'*Augustodunum* (Autun, Saône-et-Loire) », art. cité, p. 184.

dans les années 1870[18]. Du monument lui-même ne sont conservés que les deux murs ouest et sud mesurant 16,35 m de long pour une élévation de 20 m. Ils sont construits en *caementicium* parementé de petits moellons en grès. À l'intérieur, ces murs sont munis de niches : une niche en cul-de-four flanquée de deux niches plates sur le mur ouest, deux niches plates sur le mur sud. Les étages sont percés sur chaque face de trois fenêtres. Sur la face extérieure des murs, des trous chemisés par des briques correspondent à l'encastrement de la charpente d'une galerie périphérique. Le centre de la *cella* est occupé par un massif maçonné actuellement non visible qui doit correspondre à la base de la statue de culte[19].

De nombreuses observations effectuées depuis la Renaissance indiquent la présence d'autres constructions dans ce secteur[20]. Elles ont incité certains chercheurs à considérer que le temple s'intégrait dans un quartier d'habitat suburbain, non englobé dans l'enceinte augustéenne. Cependant, les découvertes effectuées par photographie aérienne depuis les années 1970 révèlent la présence d'un vaste théâtre de type gallo-romain de près de 100 m de diamètre et de deux temples supplémentaires. Complétée par ces découvertes, la signification du site est tout autre : A. Rebourg suggère que la zone de la Genetoye abrite un vaste sanctuaire de type périurbain qu'il compare à l'Albachtal de Trêves, hypothèse suivie par W. Van Andringa[21].

Les sanctuaires de Vertault (Côte-d'Or)

L'*oppidum* gaulois et la ville gallo-romaine de Vertault[22] ont été implantés sur un éperon naturel, délimité à l'est par un petit affluent

18. Jacques-Gabriel Bulliot, « Fouilles du quartier de la Genetoye et du temple de Janus », *Mémoires de la Société Éduenne* IX/1880, p. 419-462.

19. Klaus Parlasca, « Zum Janus-Tempel in Autun », *Germania* 76-1/1998, p. 257-289.

20. Une prospection géophysique inédite, effectuée en 2007, vient enrichir ce dossier (information livrée par Yannick Labaune – Service archéologique de la ville d'Autun).

21. A. Rebourg, « L'urbanisme d'Augustodunum (Autun, Saône-et-Loire) », art. cité, p. 158-161 et William Van Andringa, *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (1er-IIIe siècle apr. J.-C.)*. Paris, Errance, 2002, p. 239-242.

22. Cette contribution repose sur les travaux de recherche menés sur les fouilles anciennes (Martine Méniel) et récentes (Jean-Marc Mangin et Christophe Petit), ainsi que sur la fiche réalisée à l'occasion de l'inventaire des lieux de culte en Bourgogne (Jacky Bénard, Martine et Patrice Méniel).

de la Seine (la Laigne) et, à l'ouest, par un petit vallon sec. Cette place forte naturelle d'une vingtaine d'hectares a fait l'objet d'investigations archéologiques pendant près d'un siècle (de 1846 à 1939), puis de nouvelles recherches à partir des années 1980, tant sur la ville qu'à ses abords : initialement au sud de la fortification principale, puis au pied du plateau, sur le site de Molesme au bord de la Laigne, au nord de l'*oppidum*. Cette fouille, dirigée par Christophe Petit[23], a porté sur un site laténien et gallo-romain à fonction rituelle (banquets) et a livré, entre autres, une statue en pierre de guerrier assis[24].

Une inscription[25] découverte dans les thermes donne le nom antique de ce chef-lieu de *vicus*. Deux sanctuaires sont attestés : un *intra-muros*, fouillé au début du XX^e^ siècle et un *extra-muros*, fouillé dans les années 1980. Ces deux sanctuaires sont les éléments majeurs du paysage religieux de ce *vicus*.

Le sanctuaire intra-muros[26]

Ce sanctuaire, installé dans un îlot bordant à l'est la place de l'agglomération, est séparé par un édifice public à gradins (lieu d'assemblée publique ou de réunion de magistrats). Les fouilles, réalisées en 1904 et 1905, restent inédites, et les seules sources à notre disposition sont les journaux et les plans de fouilles. Malgré cela, il est possible de distinguer une fréquentation « gauloise » matérialisée par une sorte d'allée de poteaux de bois, puis une installation gallo-romaine, avec au moins deux phases de construction du temple. Le sanctuaire fonctionne jusqu'à la fin de l'occupation du site, soit jusqu'à la fin du IV^e^ siècle. Deux inscriptions ont été trouvées dans le sanctuaire mais elles ont été perdues depuis.

Le plan restitué par Jacky Bénard (fig. 3) est un remontage des « plans » de fouilles de 1904 et 1905. Sur ces deux documents, les

23. Christophe Petit, Christian Camerlynck, Eline Deweirdt, Christophe Durlet, Jean-Pierre Garcia, Émilie Gauthier, Vincent Ollive, Hervé Richard, Patrice Wahlen, « Géoarchéologie du site antique de Molesme en vallée de Laigne (Côte-d'Or) : mise en évidence de l'impact anthropique sur la sédimentation alluviale », *Gallia* 63/2006, p. 263-281.

24. Christophe Petit, Patrice Wahlen, « Une statue gauloise découverte sur le sanctuaire de Molesme (Côte-d'Or, France) », *Archäologisches Korrespondenzblatt* 35/2005, p. 223-232.

25. *CIL* XIII, 2, 5661.

26. Cette présentation est directement inspirée de la fiche rédigée par Jacky Bénard dans le cadre de l'inventaire des lieux de culte en Bourgogne [à paraître].

orientations des mêmes murs sont différentes, ce qui a conduit à relever sur le terrain un certain nombre de points par G.P.S. – les tranchées de fouilles étant encore visibles –, et à recaler les plans de manière assez satisfaisante.

Deux structures, un enclos et une sorte de galerie en bois, sont manifestement des vestiges d'états précoces. Il s'agit notamment d'une série de paires de trous de poteaux qui dessine une sorte d'allée en angle droit. À une extrémité, une paire de trous de poteau forme une sorte d'entonnoir. Cet espace a livré cinquante-sept monnaies de bronze et un denier, dont quatre monnaies coupées (Nîmes ?) qui, tout en attestant la précocité de l'aménagement, donnent une datation postérieure de la conquête.

Le sanctuaire de la période gallo-romaine (de la fin du Ier au IVe siècle) est connu sur l'intégralité de sa surface. On ne lui connaît pas d'entrée, mais la forme trapézoïdale de la cour et la position du fanum, près du petit côté du trapèze, au sud, invitent à situer cette entrée plutôt au nord. Une enceinte entièrement fermée délimite une vaste cour de 1 650 m^2, sur les grands côtés de laquelle sont alignés dix-sept petits bâtiments. Le fanum est implanté au fond de la cour, au sud ; il est de taille modeste (167 m^2) et n'a livré aucun vestige lapidaire.

Des particularités architecturales, mais aussi le mobilier, permettent d'introduire une différenciation fonctionnelle entre les locaux alignés au nord, de part et d'autre de la cour, et ceux situés plus au sud. La statuaire a été retrouvée presque exclusivement dans les locaux situés de part et d'autre de l'entrée et dans la partie septentrionale de la cour elle-même. Contrairement aux locaux annexes du sud qui sont des pièces simples sans aménagement particulier, les locaux nord présentent des dispositifs architecturaux spécifiques, probablement des piédestaux. La cour, située en bordure de la clôture nord, a livré de nombreux débris d'architecture : pierres de taille, fûts de colonne et chapiteaux, mortiers avec enduits colorés.

La conjonction de ces deux critères, statuaire et particularités architecturales, atteste l'existence d'au moins cinq lieux de culte à côté du temple. Ces « chapelles » étaient de taille modeste et de plan atypique, mais devaient avoir toutefois une certaine allure.

Au milieu de la cour est édifié un vaste bâtiment rectangulaire (90 m^2). Tout en longueur, il n'a livré aucun matériel. Sa taille

et sa position au centre du sanctuaire en font un bâtiment au rôle sans doute important. Dans la cour, un édifice carré (11 m^2), trop petit pour être un véritable bâtiment, est peut-être une base d'autel. Plus au sud, les pièces alignées le long des murs est et ouest qui, à une exception près, sont toutes de taille modeste (de 18 à 30 m^2), devaient être des locaux de service liés aux besoins des cultes.

Ainsi, malgré l'état de la documentation, l'organisation générale du sanctuaire peut être restituée dans ses grandes lignes, avec une entrée au nord, deux séries de « chapelles » de part et d'autre d'une grande cour susceptible d'accueillir les fidèles, et un édifice à plan centré qui marque fortement le caractère indigène du sanctuaire.

Le sanctuaire extra-muros et la nécropole d'animaux

Le site se trouve au sud du rempart de l'agglomération[27]. Il est limité au nord par le fossé de la fortification principale et, à l'est, par le bord du plateau. Par contre, aucune limite n'a été identifiée, ni vers le sud, ni vers l'ouest. Cette zone présente deux grandes phases caractérisées par des structures bien différentes : d'une part, quatre-vingts fosses avec des squelettes ou des parties d'animaux sacrifiés au cours de la première moitié du I^{er} siècle de notre ère et, d'autre part, un *fanum* implanté durant la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère sur le plus important dépôt d'animaux.

Près de deux cents chiens, quarante-deux chevaux, huit agneaux et deux bœufs ont été enfouis dans des fosses de dimensions assez variées, dont certaines ont connu plusieurs phases d'utilisation. Ces animaux, qui sont tous des mâles, ont été inhumés en respectant des orientations spécifiques : tête au sud pour les chevaux, à l'ouest pour les chiens. Malgré quelques sacrifices plus importants (regroupant jusqu'à dix chevaux et onze chiens), ils étaient sacrifiés habituellement seul, par deux ou par trois.

Les chevaux sont des adultes, le plus jeune a environ quatre ans. Leurs crânes présentent la trace d'un impact dû à un coup de hache porté sur le front – trace de la mise à mort. Les animaux ont été déposés selon des règles ; tous reposent sur le flanc droit avec la tête orientée vers le sud. Plus d'une quarantaine de chevaux ont ainsi été

27. Martine Jouin, Patrice Méniel, « Les dépôts animaux et le *fanum* gallo-romain de Vertault (Côte-d'Or) », *Revue Archéologique de l'Est* 50/2001, p. 119-216.

enfouis dans quatre fosses, deux collectives et deux individuelles. Plusieurs indices montrent que dans les fosses collectives l'enfouissement n'a pas été immédiat, mais opéré après que les entrailles aient disparu et que les thorax aient été remplis de pierres. Dans la plus grande des quatre fosses – celle recoupée par le *fanum* –, la plupart des squelettes ont été amputés lors de creusements successifs. Dix-sept sujets sont représentés par des squelettes plus ou moins complets et treize autres par des restes erratiques.

À côté des chevaux, environ deux cents chiens ont été découverts sur le site par des squelettes, soit complets, soit plus ou moins amputés à l'occasion de dépôts successifs dans un même lieu. La plupart de ces chiens ont été placés sur le flanc gauche, tête orientée vers l'ouest. Comme pour les chevaux, il s'agit de mâles de taille très variable (entre 27 et 64 cm), sans traces de sélection morphologique. Il s'agit surtout de sujets jeunes, la plupart n'ayant pas dépassé deux ans. Des os fragmentés, croqués et plus ou moins digérés, ont été découverts dans les abdomens d'une soixantaine de sujets. Ces restes nous révèlent la composition de leur dernier repas ; la grande majorité de ces os sont des os de pieds et des fragments de vertèbres cervicales de moutons. Huit squelettes d'agneaux (entre 6 et 9 mois) ont été également découverts. Les trois dont le sexe peut être déterminé sont des mâles. Ils sont orientés comme les chiens, sur le flanc gauche, tête vers l'ouest. Enfin, le bœuf n'est représenté que par une soixantaine d'os isolés issus de la grande fosse recoupée par le *fanum*. Ces restes proviennent de deux grands bœufs, mais rien ne nous permet d'en estimer l'âge et le sexe.

Des inhumations humaines ont été aussi découvertes dans ce secteur. Deux ont été pratiquées dans des fossés ; l'une plaçant le corps en position allongée, l'autre le disposant de façon plus ou moins recroquevillée. Six autres constituent une petite nécropole au sud du site, dont au moins deux recourent à des cercueils. Toutes ces inhumations sont attribuables au I^er^ siècle de notre ère.

Le temple, qui recoupe la plus grande et la plus riche des fosses animales, est très arasé, et seules les grandes phases de son histoire peuvent être restituées. Implanté dans la deuxième moitié du I^er^ siècle de notre ère, il semble abandonné vers la fin du III^e^ siècle. La *cella* (47 m^2) est entourée d'une galerie ouverte à l'est de 14,20 m de côté dégageant un espace de circulation de trois mètres de largeur. L'importance des fondations de la *cella* permet d'envisager un édi-

fice relativement élevé, décoré d'enduits peints, dont l'entrée ne peut être attestée. Les murs de la galerie, dont l'accès est aménagé à l'est, portent des enduits peints de couleur rouge. Au total, l'édifice bâti couvre une surface de 196 m^2. Il se situe dans un vaste péribole qui présente une entrée à l'est, dont trois murs ont été partiellement dégagés.

Le sanctuaire de Pierre-de-Bresse (Saône-et-Loire)

Situation et historique des recherches

Pierre-de-Bresse se trouve dans la basse vallée du Doubs, à l'articulation de la Bresse et de la plaine de Dole, à la charnière entre la Bourgogne et la Franche-Comté. À la fin de l'indépendance gauloise, cette zone fait l'objet de conflits territoriaux entre Éduens et Séquanes, qui se disputent le contrôle de la Saône. Les limites de cités antiques, telles qu'on peut les restituer à partir des limites des diocèses primitifs, invitent à placer Pierre-de-Bresse aux confins des territoires éduen et séquane.

Dans l'Antiquité, Pierre-de-Bresse est impliquée dans un tissu de grandes voies méridiennes et latitudinales. Des prospections systématiques ont révélé dans l'environnement de Pierre-de-Bresse une occupation dense, à la fois protohistorique et romaine[28], au sein de laquelle est à signaler le site d'Authumes « Le Tertre », résidence gauloise de statut élevé et *villa* supposée, d'une quinzaine d'hectares.

Le site de Pierre-de-Bresse se compose de deux zones différentes, celle du Bourg et celle du Châtelet – ces deux éléments formant une agglomération classée comme secondaire (fig. 4A). D'après la nature et la distribution d'indices assez maigres, on attribue à la première, à l'emplacement du bourg actuel, environ 35 hectares et des fonctions résidentielles, productives et commerciales[29]. La

28. Alain Daubigney, Philippe Barral, Gilles Bossuet, Émilie Gauthier, Christophe Petit, Hervé Richard, « Anthropisation des zones humides : "fenêtre" sur le cas de la basse vallée du Doubs », in : Christophe Petit (dir.), *Occupation et gestion des plaines alluviales dans le Nord de la France de l'âge du Fer à l'époque gallo-romaine*. *Actes de la table ronde de Molesme, 17-18 sept. 1999*, Besançon, PUFC, 2005, p. 79-106 [*Annales littéraires*, 786].

29. François Cognot, Alain Daubigney, « Pierre-de-Bresse », in : Jean-Paul Petit, Michel Mangin (dir.), *Atlas des agglomérations secondaires de la Gaule Belgique et des Germanies*, Paris, Errance, 1994, p. 65-66.

seconde, celle du Châtelet, se localise 2 km au nord-est du bourg. Le site est positionné sur une légère éminence. On accorde communément à l'ensemble du site du Châtelet une superficie de 4 à 5 ha, la zone directement concernée par le sanctuaire étant de l'ordre de 1 ha. Le site n'a pas fait l'objet de fouilles. Les données disponibles reposent donc sur les mentions de découvertes anciennes, sur le mobilier recueilli en surface dans les dernières décennies du XX^e^ siècle, et sur l'interprétation des clichés aériens réalisés dans la même période[30]. On notera que c'est seulement en 1992-1993 que le site du Châtelet fut répertorié parmi les temples de tradition celtique en Gaule romaine[31].

Dès le XVII^e^ siècle, le Châtelet, qui avait donné « des voitures de larges pierres » et « plus de 1 000 médailles », attira l'attention. Vers 1845, on signale la découverte d'un coffret de marbre contenant une statuette de Diane en bronze, un nombre considérable de monnaies et des vestiges de faune, parmi lesquels des défenses de sanglier. À partir des années 1960, le Châtelet est régulièrement pillé par des clandestins et fait l'objet de ramassages de la part d'amateurs locaux. Ainsi, en 1969, M. Poirrier communique une liste remarquable des trouvailles faites sur le site du Châtelet, parmi lesquelles plus de six cents monnaies de bronze et soixante d'argent, différents objets en bronze, en fer et en verre, divers types de céramique, plusieurs ossements[32].

Organisation spatiale du site

L'organisation générale du site peut être esquissée grâce à un dossier conséquent de photographies aériennes regroupant divers clichés obliques réalisés, d'une part, par Gérard Chouquer et François Cognot entre 1976 et 1990, et d'autre part, lors d'une mission verticale entreprise en 1986 par l'IGN (fig. 4B).

30. Pour les découvertes antérieures aux années 1990, voir Alain Rebourg, *Saône-et-Loire, 71/4. Carte Archéologique de la Gaule* (Michel Provost resp.), Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1994, p. 374-376.

31. Isabelle Fauduet, *Atlas des temples romano-celtiques de Gaule : le fanum*, Paris, Errance, 1993.

32. Michel Poirrier, « Le Châtelet à Pierre-de-Bresse, établissement gallo-romain », *G.A.M. Info, Bulletin du Groupe Archéologique du Mâconnais* 5/1969, p. 16-20.

Voie orientale et bâtiments annexes (A)

Deux traces parallèles délimitent une voie large d'au moins 7 m, nettement soulignée par de puissants fossés d'allure monumentale. À hauteur du Châtelet, elle opère une courbure manifeste pour contourner l'espace du sanctuaire. À deux endroits au moins de son tracé, et en bordure de voie, se devinent des bâtiments. Sa fonction symbolique de limite du sanctuaire est fort possible, d'autant qu'une autre voie forme son pendant sur le côté ouest du temple (non matérialisée ici).

Diverticule (B)

Un diverticule de la voie orientale donne accès au sanctuaire ; il s'étire en ligne droite d'est en ouest, jusqu'à la limite du péribole du sanctuaire (environ 185 m de long). Ce diverticule se prolonge à l'intérieur du péribole et constitue le côté sud de la forme singulière en « fer à cheval ». Une troisième branche prend le sanctuaire en écharpe sur son côté est, et pourrait se poursuivre vers le nord-ouest.

Bassin ? (C)

Ordinairement dissimulée sous la végétation, la « Mare du Châtelet » consiste en une dépression de 156 m x 30 m, bordée de deux versants aménagés en replats de chaque côté du canal d'écoulement. Cette excavation, très régulière, frappante par sa monumentalité, correspond à un aménagement anthropique quelconque (en matériaux probablement périssables) assurément lié à l'eau et à la voirie.

Péribole et temple (D)

Les différents clichés permettent de supposer l'existence d'un ensemble dans lequel s'emboîte, de façon gigogne, un grand péribole quadrangulaire dans lequel s'inscrit un enclos en forme de « fer à cheval » (ou de U renversé), lequel contient un édifice à plan centré. L'ensemble est orienté ouest-est.

Le péribole semble carré, formé de murs d'environ 75 m de longueur. Deux murs équidistants (25 m environ) s'appuient sur son

côté ouest et divisent l'espace interne du péribole de façon à peu près égale. Ils rejoignent les ailes du dispositif en U, formant une sorte d'allée vers l'entrée de celui-ci. La disposition de l'ensemble suggère une entrée côté ouest

L'enclos « en fer à cheval » contient un édifice quadrangulaire assez imposant, carré, cerné de quatre murs (une douzaine de mètres de long), au centre duquel se tient un bâtiment au soutènement compact. Cette forme évoque l'image d'un *fanum* constitué d'une galerie externe et d'une *cella* interne. Un décrochement de la façade et l'existence d'un perron ne sont pas exclus.

Caractérisation du sanctuaire d'après le mobilier

Un abondant mobilier provient des ramassages effectués sur le site. Les séries les plus importantes sont constituées par les monnaies (plus de 3 000) et la céramique. En troisième place arrivent les fibules (plus de 40)[33]. Les autres catégories d'objets sont assez diversifiées dans le détail mais ne sont généralement représentées que par un exemplaire ou par des séries de quelques objets (appliques, clochettes, cuillers, anneaux, épingles, intailles, verres). Ce mobilier renvoie principalement à l'équipement de la maison (outillage en fer ou en bronze, verre) et aux effets personnels (objets de métier et de parure).

Si une majorité de pièces sont banales, d'autres sont de très grande qualité. On signalera une paire de boucles d'oreilles en or et deux pièces d'exception, une aigle en bronze doré et une statuette en bronze et en argent (statuette de Diane).

En l'état actuel des connaissances, l'occupation gauloise n'est suggérée que par de maigres indices (quelques monnaies). L'hypothèse d'une création romaine mérite donc d'être soulevée. Le site connaît un développement après la conquête et surtout à partir des Julio-Claudiens, ainsi que le suggèrent les fibules, les monnaies et la céramique. Le spectre monétaire s'étale majoritairement d'Auguste à Constantin, avec quelques monnaies postérieures (Théodose, Julien, Valentinien II). La phase d'occupation tardive du site (IIIe-IVe siècles) est également bien attestée par la céramique[34]. Cette vita-

33. Michel Poirrier, Albert Barthélemy, *Document préparatoire à la publication des fibules de la collection Dorier*, s.d. [inédit].

34. Albert Barthélemy, « Pierre-de-Bresse : "Le Châtelet" », *GAM info, Bulletin du Groupe Archéologique du Mâconnais* 1/1985, p. 9-18.

lité du site au IVe siècle est remarquable par rapport à ce que l'on connaît du devenir moyen des sanctuaires au Bas-Empire.

De fait, on peut avancer l'hypothèse que le sanctuaire de Pierre-de-Bresse drainait une population nombreuse, correspondant à l'agglomération urbaine de Pierre-de-Bresse et au tissu rural très serré qui l'entoure. L'accessibilité du site (voirie), ses capacités d'accueil (superficie, aménagements divers, importations) et le gabarit du temple témoignent de l'importance du site et de son rayonnement. Les monnaies plaident en faveur d'offrandes massives, constitutives de trésors à caractère collectif. On affectera le même statut à l'aigle doré qui représente l'armée. Les notions de trésor et de sacrifice peuvent être évoquées à propos du coffre découvert anciennement et de son contenu, qui témoignent d'une offrande en rapport avec Diane, l'animal sauvage et peut-être les pratiques de la chasse (défenses de sanglier ?). Le fonctionnement du sanctuaire dans une phase tardive de l'époque romaine, attesté en particulier par le mobilier céramique, mérite d'être souligné.

Conclusions

Les trois sites retenus pour cette étude, situés en contexte urbain et périurbain (une capitale de cité et deux agglomérations secondaires) sont riches d'enseignement sur les possibilités de restitution d'un « paysage » religieux en Gaule romaine.

Toutefois, les dossiers documentaires émanant de ces trois sites montrent, par l'hétérogénéité des données disponibles, la difficulté à dresser un tableau cohérent du fonctionnement et du rôle de chacun de ces sanctuaires ou complexes cultuels. Tout au plus peut-on dégager, dans chaque dossier, quelques points intéressants concernant la trajectoire et l'organisation de ces sites, qui donnent finalement l'impression que l'on a affaire à chaque fois à des cas particuliers, aux spécificités marquées. Le fait que le chercheur soit inévitablement conduit à mettre l'accent sur tel ou tel type de données, participe de cette tendance.

D'un point de vue strictement documentaire, il existe un décalage certain entre Autun, qui bénéficie du croisement de sources littéraires, d'inscriptions et de données archéologiques, et les agglomérations secondaires de Vertault et de Pierre-de-Bresse où la documentation est presque exclusivement archéologique.

Le paysage religieux restitué par l'archéologie diffère sensiblement selon que l'on se trouve dans une capitale de cité (Autun) et dans une agglomération secondaire (Vertault, Pierre-de-Bresse) : il est plus monumental et architecturalement romanisé à Autun que sur les deux autres sites. Malgré tout, même l'invocation d'éventuelles lacunes documentaires ne peut atténuer le constat qu'à Autun, souvent présentée comme l'archétype de la cité « romanisée », les cultes revêtent des caractères très gallo-romains.

L'épigraphie autunoise est un élément clé de cette démonstration, dans la mesure où elle atteste la coexistence probable de sanctuaires de divinités gallo-romaines (Bibracte, Anvallos) aux magistratures spécifiques (*gutuater* d'Anvallos), où s'expriment des gestes religieux romanisés (*ex-voto*). Rares sont les témoignages de divinités plus typiquement gréco-romaines. Dans ce dossier, la description des sanctuaires d'Autun par Eumène en 298 semble la plus éloignée des *realia* : le paysage religieux qu'il donne à voir dans son discours, où ne subsistent que la triade capitoline et Apollon, paraîtrait presque un stéréotype si l'importance du culte d'Apollon n'était pas confirmée en territoire éduen par la richesse du corpus épigraphique[35] et le discours d'un autre orateur éduen[36]. Le contexte du discours d'Eumène, prononcé sur le forum d'Autun devant le gouverneur de la province de Gaule lyonnaise, explique sans doute cette orientation.

On aborde ici une question complexe : celle de la perspective adoptée. Le point de vue du chercheur, qui tente de restituer un paysage religieux à partir de données archéologiques fragmentaires, n'est évidemment pas celui d'un Eumène, lui-même sans doute assez éloigné des préoccupations quotidiennes de la majorité de ses contemporains, amenés à fréquenter ces lieux de culte en fonction de critères qui nous échappent largement.

michel.kasprzyk@inrap.fr / menielpat@aol.com
philippe.barral@univ-fcomte.fr / alain.daubigney@univ-fcomte.fr

35. En territoire éduen, sur des critères épigraphiques, Apollon est la divinité la plus vénérée à égalité avec Mercure.

36. Le panégyrique de Constantin de 310 (*Pan. Lat.*, VII, 21-22), mais il mentionne sans doute un sanctuaire d'Apollon situé en dehors d'Autun.

ILLUSTRATIONS

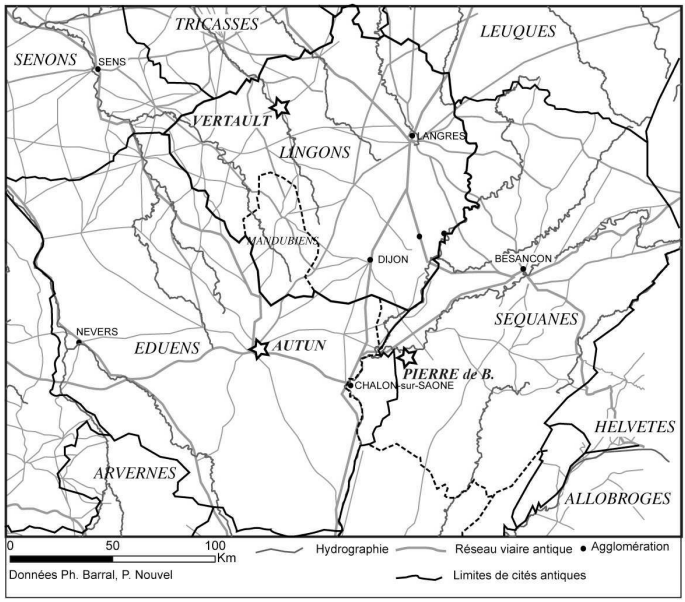
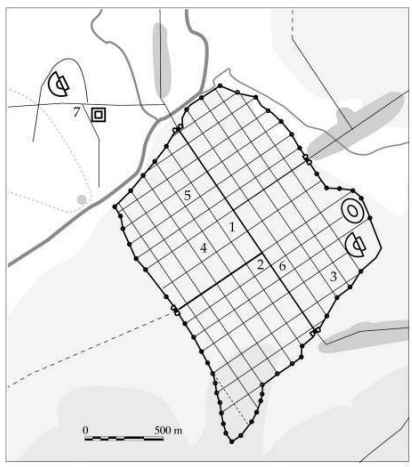
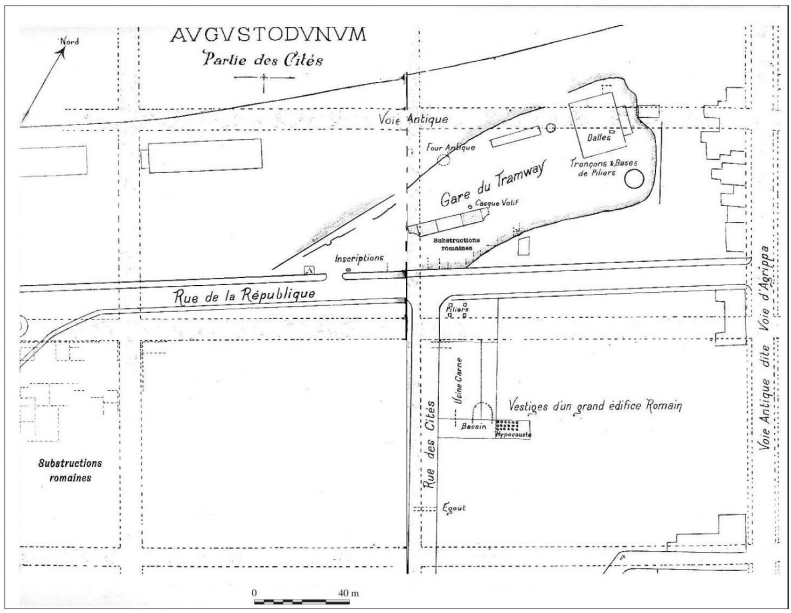


Figure 1 : Localisation des trois sites étudiés (Philippe Barral *del.*)



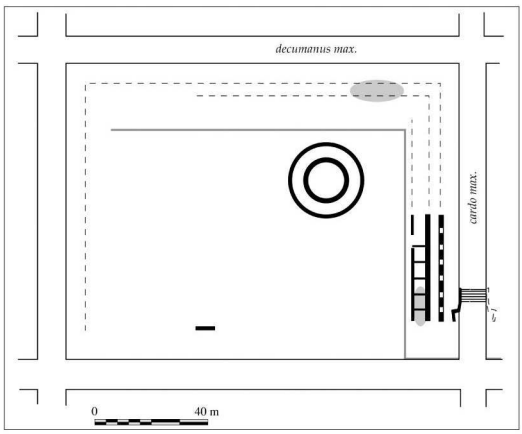
A

A : Éléments de topographie sacrée du Haut-Empire. 1 : emplacement du forum ; 2 : emplacement d'un temple à plan centré circulaire et lieu de découverte de la dédicace à Apollon *IGF* 154 ; 3 : lieu de découverte des dédicaces à la déesse Bibracte *CIL* XIII, 2651-2653) ; 4 : lieu de découverte de la dédicace gallo-latine à Anvallos (*CIL* XIII, 2733=*RIG* L-10) ; 5 : lieu de découverte des dédicaces à Anvallos *CIL* XIII, 11125 et 11126 ; 6 : lieu de découverte de la dédicace à Tutelle *CIL* XIII, 11127 ; 7 : sanctuaire périurbain de la Genetoye. (Michel Kasprzyk *del.*)



B

B : Fouilles des îlots V, 7 et V, 8, extrait de Bulliot 1900.



C

C : Compilation des découvertes archéologiques effectuées dans l'îlot XI, 8. L'inscription *IGF* 154 a été trouvée à l'est de l'îlot, en bordure du *cardo maximus*. (Michel Kasprzyk *del*.)

Figure 2 : Autun

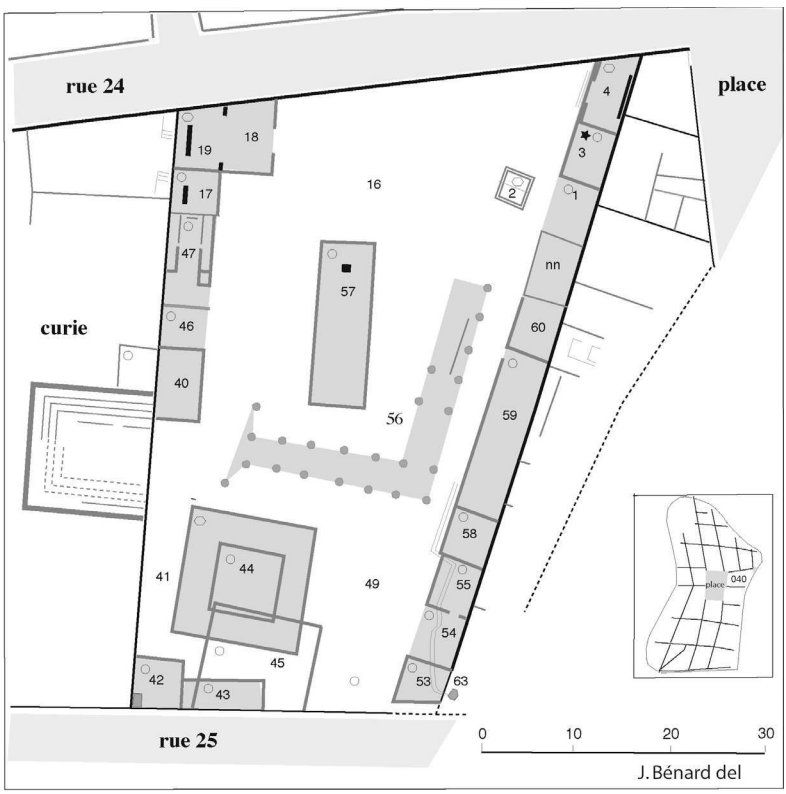
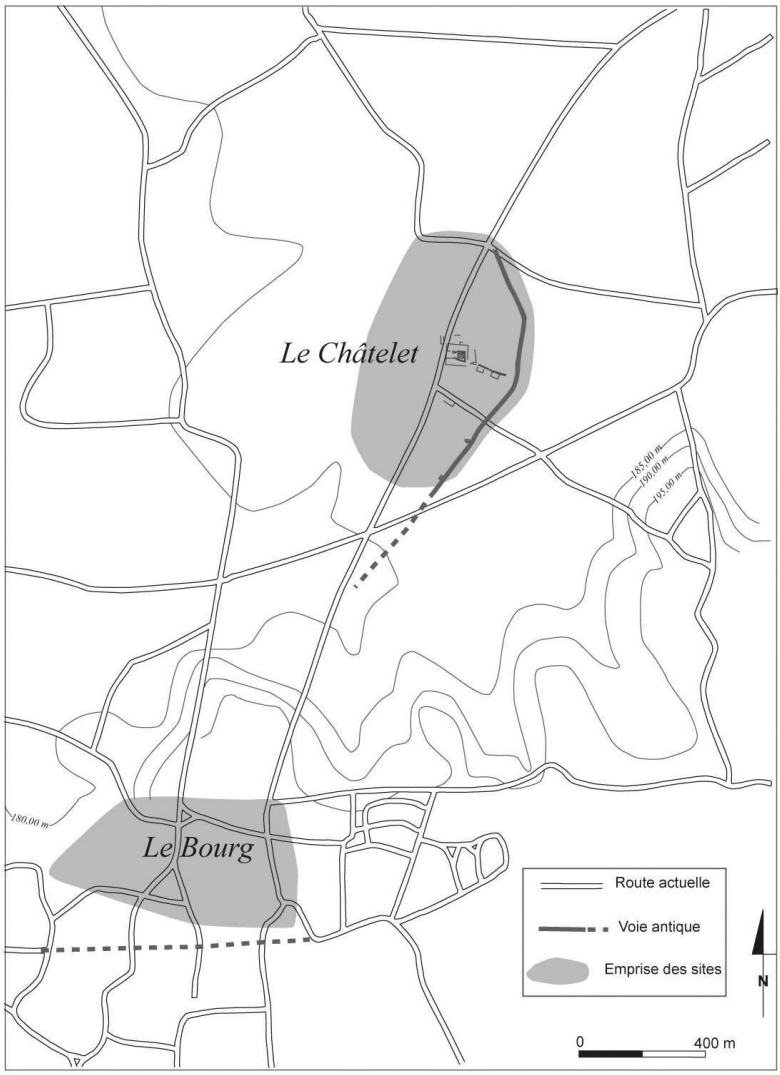


Figure 3 : Plan restitué du sanctuaire *intra-muros* de Vertault, îlot 040. Les numéros des locaux sont issus du journal de fouilles (Jacky Bénard *del*.).



A

Figure 4A : Implantation de l'habitat et du sanctuaire (Philippe Barral del., d'après Cognot, Daubigney 1994)

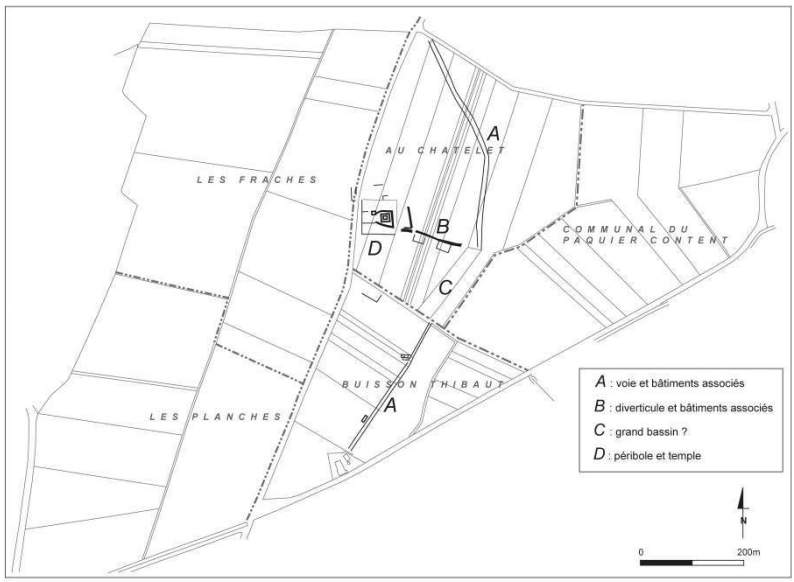


Figure 4B : Schéma d'organisation du sanctuaire d'après les clichés aériens (Philippe Barral del.)